

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2022

oOo

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
VILLE - EXERCICE 2021

oOo

RAPPORT

Après examen, les résultats du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, se présentent ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Affectation	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 31 761 049,63		- 3 505 437,45	- 35 266 487,08
Fonctionnement	+ 8 800 485,88	8 297 953,35	+ 5 578 860,62	+ 6 081 393,15
Total	- 22 960 563,75	8 297 953,35	+ 2 073 423,17	-29 185 093,93

L'ensemble des opérations comptables et des soldes de clôture est conforme au compte administratif de l'exercice 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, tel que présenté par Madame la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
- EXERCICE 2021**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et la décision modificative de crédits qui se rattachent au budget principal de la Ville, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir constaté la concordance du compte de gestion avec le compte administratif pour le budget principal de la Ville sur l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le comptable public du Service de Gestion Comptable dont dépend la Ville a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Ville, dressé, pour l'exercice 2021 par Madame la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire